

Garantie d'accueil du jeune enfant – une avancée pour la France

Communiqué de presse

Boulogne-Billancourt, le 2 juin 2023 – La Fédération Française des Entreprises de Crèches salue le lancement de la Garantie d'accueil du jeune enfant par le Gouvernement et rappelle que rien ne sera possible sans 100 000 nouveaux professionnels.

La FFEC salue le choix du Gouvernement d'investir 5,5 milliards d'euros d'ici 2027 dans une Petite Enfance de qualité

Ce 1^{er} juin 2023, [journée mondiale des parents](#), la Première Ministre Elisabeth Borne a conclu le Conseil national de la refondation (CNR) dédié à la petite enfance et posé la première pierre de la future Garantie d'accueil du jeune enfant, engagement du Président de la République, à l'issue d'une concertation de tous les acteurs menée par Elisabeth Laithier, Présidente du [Comité de filière Petite Enfance](#)¹.

1 nouveau professionnel pour 3 nouvelles places de crèche

Alors que 160 000 parents, le plus souvent les mères, ne peuvent pas reprendre leur activité faute de solution d'accueil, la Première Ministre a annoncé la création de **100 000 nouvelles places d'accueil supplémentaires d'ici 2027, 200 000 d'ici 2030**.

De 2011 à 2021 alors que le nombre de places de crèches a augmenté de 31 %, le nombre de nouveaux Éducateurs de jeunes enfants a progressé de seulement 7%². Aujourd'hui, 10 000 professionnels manquent déjà dans les 468 000 places de crèches³, 20 000 professionnels partiront à la retraite d'ici 2027⁴, et, pour 3 places de crèches (ouvertes 55 heures par semaine), il faut un professionnel (à 35 heures par semaine) conformément aux obligations d'encadrement.

La FFEC appelle le Gouvernement et les Régions de France à former 100 000 nouveaux professionnels de la Petite Enfance d'ici 2030 pour tenir la promesse d'une Garantie d'accueil du jeune enfant et à former en urgence absolue les 10 000 professionnels dont les crèches existantes ont actuellement besoin.

Un indice objectif du coût de la qualité pour revaloriser les professionnels de la Petite Enfance

Depuis 2018, le SMIC a augmenté de 17,97% mais la subvention publique (Prestation de Service Unique), malgré un effort important de la CNAF en 2022⁵, n'a augmenté que de 8,72%.

La FFEC partage la proposition 23 du rapport IGAS de **travailler sur le coût de la qualité dans les crèches et micro-crèches, qualité directement liée au nombre et aux conditions de travail et de rémunération des professionnels.**

La FFEC demande que ces travaux aboutissent sur un indice objectif de revalorisation des subventions publiques dès lors guidées par le seul intérêt supérieur de l'enfant, sans possibilité d'économies d'argent public défavorables à la qualité d'accueil et **permettant une revalorisation salariale de l'ensemble des professionnels de crèches et de micro-crèches.**

Enfin, il est indispensable de revaloriser les professionnels de la Petite Enfance en **garantissant un Socle Petite Enfance porté par l'État pour l'ensemble des professionnels qui prennent soin chaque jour de l'avenir de la France**, à l'identique de la revalorisation des professionnels du secteur sanitaire.

Les entreprises de crèches participeront au déploiement effectif de la Garantie d'accueil du jeune enfant

Les adhérents de la Fédération Française des Entreprises de Crèches ont créé 15 000 nouvelles places de crèches en 5 ans, remplissant ainsi 50% de l'objectif gouvernemental 2018-2022⁶.

¹ 200 000 nouvelles places en crèche d'ici à 2030 – [dossier de presse du Gouvernement](#)

² §162 [rapport IGAS, avril 2023](#)

³ [Enquête nationale pénurie avril 2022 – Caisse nationale d'Allocations Familiales pour le Comité de filière Petite Enfance](#)

⁴ Estimation FFEC janvier 2022

⁵ [Revalorisation de la Prestation de Service Unique des crèches de 5% : la FFEC salue la décision de la CNAF](#)

⁶ [Création de places de crèches : la FFEC dévoile ses résultats sur 5 ans](#)

La FFEC soutiendra **des contrôles annuels et coordonnés relatifs à la qualité d'accueil** sur la base de règles nationales, objectives, non-susceptibles de divergences d'interprétations selon les autorités ou les départements, pouvant faire l'objet d'auto-contrôle internes comme externes grâce à une grille nationale d'évaluation publique, plutôt que des contrôles tous les 5 ans pouvant entraîner des destructions de place tous les 10 ans du fait de nouvelles normes bâtimementaires. Les équipes de direction doivent retrouver le temps d'accompagner les enfants, les familles et leurs équipes en uniformisant le format des fichiers informatiques demandés par les diverses autorités de tutelle.

La FFEC participera à la **mission sur le modèle de financement des micro-crèches PAJE** et à l'étude des conséquences des annonces du point de vue économique comme constitutionnel. La FFEC s'étonne en effet de la probable suppression des horaires atypiques dans les micro-crèches PAJE qui n'accueilleront plus jusqu'à 3 enfants avec un seul professionnel, à la différence des Maisons d'assistantes maternelles et des Assistantes maternelles à domicile qui pourront continuer à accueillir seules jusqu'à 4 enfants.

Dans les prochaines semaines, la Fédération prendra part à toutes les concertations et échanges afin que la Garantie d'Accueil du jeune enfant, dont la première pierre a été posée ce 1^{er} juin 2023, soit conçue au bénéfice des enfants, des familles et des professionnels. La France, qui fait désormais le choix d'investir de manière importante, peut compter sur les adhérents de la FFEC pour construire ensemble un modèle au service de toute la société.

Contact presse : Elsa HERVY Déléguée générale - 06 38 54 49 73 elsahervy@ff-entreprises-creches.com

A propos de la FFEC : chiffres au 1^{er} janvier 2023

Créée en 2006, la Fédération Française des Entreprises de Crèches réunit les entreprises proposant des services d'accueil pour les jeunes enfants de moins de 6 ans. Avec **900 entreprises** adhérentes représentant **2 700 établissements**, soit plus de **62 000 places de crèches** en France et employant **26 000 salariés**, la FFEC a pour mission de promouvoir un développement de qualité des modes d'accueil collectifs de jeunes enfants par des entreprises privées.

Dans l'intérêt de l'enfant et pour toujours répondre et dépasser les attentes des parents, la FFEC multiplie les démarches et les initiatives auprès des partenaires institutionnels et publics pour dynamiser la politique sociale du secteur et contribuer à la création et au maintien de structures d'accueil de qualité.

Depuis janvier 2022, la FFEC porte **11 propositions de la FFEC au service de la Petite Enfance** [téléchargeables ici](#)